

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 175

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 5 TER

Dans la dernière phrase de l’alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« d’habitations locatives conventionnées »

les mots :

« de logements locatifs conventionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.